

**Cahier des charges pour les postes de chefs de clinique assistants
et assistants hospitalo-universitaires
(mesure 24 du plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012)**

Contexte et Objectifs :

Inciter de jeunes chercheurs (médecins, pharmaciens ou scientifiques) à développer leur carrière sur le long terme sur cette thématique, qu'ils viennent d'une formation de neurologue, gériatre, psychiatre, en imagerie, neuropathologie, épidémiologie et santé publique, biochimie, immunologie, génétique, biologie cellulaire....

Garantir une participation modérée et efficace aux soins et/ou à l'enseignement, mais en gardant comme objectif dominant la recherche clinique sous toutes ses formes, définie notamment soit par un contact direct avec des patients, soit par des études sur des produits biologiques d'origine humaine

Ces personnes doivent se préparer à une carrière hospitalo-universitaire, ou une carrière de recherche publique ou privée, en s'étant engagée grâce à cette mesure dans un doctorat d'université et/ou dans une expérience post-doctorale.

Ces postes de CCA ou AHU sont initialement prévus pour 2 ans, en fonction d'un plan de travail présenté par les candidats, accompagné de la description de l'environnement et de l'encadrement dans lequel ils évolueront au sein de leur Faculté/Université.

Les CCA ou AHU sélectionnés se rencontreront périodiquement dans le cadre de l'animation permanente du réseau national d'excellence sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées qui coordonnera et dynamisera les différentes recherches effectuées sur ces affections en France dans les 5 années à venir.

Le candidat

Peut faire acte de candidature tout médecin, pharmacien, ou scientifique voulant développer un projet scientifique sur la maladie d'Alzheimer ou les maladies apparentées

Les médecins ou les pharmaciens devront au moins avoir validé leur première année de master (ou diplôme équivalent type MSBM) au moment de leur prise de fonction. Les scientifiques devront être titulaires d'au moins d'une thèse d'université (ou diplôme équivalent type PhD) au moment de leur prise de fonction

Chaque candidat doit fournir un CV, une lettre de motivation, et présenter un projet (maximum 2 pages) pour les 2 ans à venir. Il devra s'engager à consacrer au moins la moitié de son temps à la recherche.

Le projet développera tant l'aspect scientifique que l'intégration des activités hospitalière et d'enseignement dédiées à la maladie d'Alzheimer ou aux maladies apparentées. Ce projet devra être accompagné de l'avis motivé du CMRR.

Pour les cliniciens, les activités cliniques devront être effectuées dans l'environnement d'un CMRR.

La structure d'accueil hospitalière

La structure d'accueil doit être associée à une équipe de recherche labellisée. La liste de publications des cinq dernières années dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées de la structure d'accueil ainsi que celle de l'équipe de recherche labellisée associée devront être jointes au dossier.

Le responsable de la structure d'accueil doit s'engager par écrit à ce qu'au moins la moitié de l'activité du candidat soit consacrée effectivement à la recherche.

Evaluation

La transmission avec le dossier de candidature de tout document pouvant appuyer la faisabilité du projet notamment concernant le contexte, l'environnement local ou régional, les perspectives de carrière ultérieure est encouragée.

La sélection sera faite par le Conseil Scientifique de la Fondation de Coopération Scientifique sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, avec l'appui de personnalités extérieures selon le besoin, au vu de la valeur du candidat et du contexte scientifique, de la faisabilité du projet et du soutien de l'environnement local, ainsi que des perspectives de carrière et de la motivation du candidat.